Royaume du Maroc
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires

المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
المنتجات الغذائية

N°: GU 455 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

13 FEV 202

HOMOLOGATION

(Valable jusqu'au : 25/12/2029)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);
Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;
Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété;
Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;
Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;
Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agréments des pesticides à usage agricole;
Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 25/12/2019.

Nom commercial :	**NASA GREEN 36 SL**
Matière(s) active(s) :	**Glyphosate -sel d'isopropylamine (360g/l)**
Formulation :	**Concentré soluble (SL)**
Tableau toxicologique :	**C**
Numéro d'homologation :	**F07-8-006**
Détenteur du produit :	**AGRO SPRAY TECHNIC**
Fournisseur :	**AGRIA SA**

Usages autorisés :

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Epoque
Agrumes	Adventices Graminées annuelles	3l/ha	1	28	bon état de végétation des adventices
Agrumes	Adventices Dicotylédones annuelles	3l/ha	1	28	bon état de végétation des adventices

ONSSA
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah

EN 32*/HP-HM/12/C

Direction Centrale
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal - Rabat, Maroc
Tél. : + 212 5 37 67 65 00 / + 212 5 37 68 13 51 - Fax : + 212 5 37 68 20 49
Centre de relations : 080 100 36 37
www.onssa.gov.ma

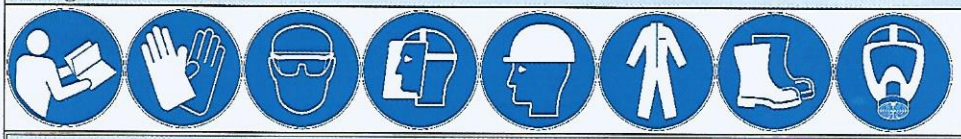
إدارة المركزية
ع حاج أحمد الشرقاوي ـ أكدال ـ الرباط ـ المغرب

❖ CLASSIFICATION DU PRODUIT :

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
- Le produit **NASA GREEN 36 SL** doit être renfermée dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention **"DANGEREUX"** inscrite en caractères apparents. - Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.	
Pictogrammes de danger	**Mentions de dangers**
	**H317** : Peut provoquer une allergie cutanée **H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Mode d'action du produit	
- Glyphosate : « **Groupe G** » selon l'HRAC : Inhibition de EPSP synthase. -Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer la même matière active ou d'autres matières actives classées G sur la même culture durant la même saison.	
Observations	
N.B : conformément à l'article 7 de la loi 42-95 , toutes les informations prescrites sur l'attestation d'homologation ou de l'autorisation de vente doivent être rapportées sur l'étiquette.	

❖ CONSEILS DE PRUDENCE :

Pictogrammes de EPI



Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P260	Ne pas respirer les brouillards
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : **0801 000 180**
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef
P420	Stocker à l'écart des autres matières.